

# DEVENIR MÉCÈNE

Le mécénat s'appuie sur une série de textes législatifs et réglementaires. Avec la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, l'État a affirmé sa volonté de favoriser la pratique du mécénat, grâce à un dispositif fiscal incitatif.

Le principe est simple : tout particulier ou toute entreprise peut faire un don à une association, une fondation culturelle – d'intérêt général – ou une collectivité publique. En contrepartie de ce don, le donateur pourra prétendre à un avantage fiscal.

Le mécénat peut prendre différentes formes. Il peut consister en un apport en numéraire, un apport en nature ou être un mécénat de compétence (mise à disposition de personnels).

- Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.
- Pour les particuliers : réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

L'Agence de Spectacles est habilitée par l'administration fiscale à la délivrance, en contrepartie de dons, des reçus fiscaux en application des articles 200 et 238 bis du CGI.

*sources : [culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr) / [service-public.fr](http://service-public.fr)*

## Comment soutenir

# MADemoiselle

# ESPERANCE

## Pourquoi devenir mécène ?

### LA CRÉATION

L'investissement nécessaire à la création du spectacle *Mademoiselle Espérance* en amont des représentations représente une somme conséquente :

financement des répétitions, de la communication, création des costumes, du masque, de la scénographie, des lumières, de la bande son...

***Devenir mécène du projet pour améliorer les conditions de travail des artistes et artisans mobilisés sur la création du spectacle.***

### LA MÉDIATION

Le projet *Mademoiselle Espérance* se construit également en direction des publics : organisation d'atelier en maison de retraite, collège avec les artistes.

***Devenir mécène pour nous donner les moyens de mettre en oeuvre nos actions de médiation en direction des publics.***

### LE FESTIVAL D'AVIGNON

Pour que *Mademoiselle Espérance* parte à la rencontre d'un large public sur l'ensemble du territoire francophone, il est nécessaire de participer au festival d'Avignon Off.

Mobilisant l'ensemble des programmeurs francophones, le festival d'Avignon Off est une étape obligatoire pour envisager une tournée au niveau national.

Y participer est un énorme investissement pour une compagnie.

Nous devons louer le théâtre, héberger la troupe, salarier une équipe artistique et technique, investir dans la communication... Une édition du festival d'Avignon Off peut réellement mettre en danger l'économie d'une compagnie.

Pour une compagnie investir dans un festival d'Avignon c'est garantir à son spectacle une longue vie sur les planches à la rencontre des spectateurs.

**Vous souhaitez en discuter avec nous ?**

**Nous sommes joignable au 07 82 09 74 84**

**et par mail à [contact@lagencedespectacles.com](mailto:contact@lagencedespectacles.com)**

### ZOOM SUR LE DISPOSITIF FISCAL

Entreprises / Particuliers

**À partir de 50€, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66%**

Si je donne 50€ ça me coûte 22€

Si je donne 100€ ça me coûte 34€

## INFORMATIONS DONATEUR

*ces informations nous permettent de vous adresser votre reçu fiscal  
ce reçu est à communiquer par vos soins au service des impôts*

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

code postal : ..... commune : .....

Mode de versement du don :

Espèces       Chèque à l'ordre  
de l'Agence de Spectacles

Adressez vos dons par courrier :

L'Agence de Spectacles  
16 allées des Arts  
34000 Montpellier